MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ Libert Egalité Fraternité

QUEL EST LE RÔLE D'UN PSYCHOLOGUE ?

Un psychologue est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Il intervient auprès des personnes qui éprouvent de la détresse ou une souffrance psychologique. Il a suivi un cursus universitaire d'une durée de 5 à 7 ans en psychologie et des stages en service psychiatrique. Il n'est pas médecin et ne peut prescrire de médicaments.

Dans le cadre du dispositif PsvEnfantAdo, le psychologue te proposera un accompagnement psychologique de soutien qui se fait par des entretiens réguliers.

Dans tous les cas, il appartient à ton médecin de déterminer, avec toi et tes parents, le traitement le plus approprié à ta situation.



Seuls les psychologues cliniciens qui ont signé une convention avec l'Assurance Maladie peuvent participer à ce dispositif.

Pour en savoir plus, voici l'adresse du site Internet avec la liste des psychologues cliniciens conventionnés par l'Assurance Maladie qui participent à ce dispositif : https://psyenfantado.sante.gouv.fr



En cas de questions supplémentaires, n'hésite pas à consulter la Foire Aux Questions disponible sur la plateforme : https://www.psyenfantado.sante.gouv.fr/faq

EN PARLER, c'est déjà se soigner

Dans le cadre du dispositif PsyEnfantAdo, tu peux bénéficier d'un accompagnement psychologique gratuit





Les étapes pour bénéficier de séances chez le psychologue

1- CONSULTE UN MÉDECIN

Le passage chez le médecin est une étape **obligatoire**. C'est le médecin qui te permet de rentrer dans le dispositif. Le médecin peut-être ton médecin généraliste, un pédiatre, un médecin de PMI, un médecin scolaire ou même un médecin hospitalier.

2- CHOISIS UN PSYCHOLOGUE

Une fois le passage chez le médecin effectué, tu peux choisir le psychologue de ton choix. La liste des psychologues partenaires du dispositif est disponible sur le site internet de la plateforme PsyEnfantAdo.

3- TA PRISE EN CHARGE PEUT COMMENCER!

Tu prends rendez-vous chez un psychologue partenaire. N'oublie pas ton ordonnance lors du 1er rendez-vous.

C'est parti, la prise en charge peut commencer!

Comment se déroule la prise en charge chez le psychologue ?



PREMIÈRE SÉANCE

Lors de la 1^{re} séance, le psychologue réalise un entretien d'évaluation pour estimer le nombre de séances nécessaires selon tes besoins.



SÉANCES SUIVANTES

En fonction de tes besoins, tu peux bénéficier de 1 à 9 séances d'accompagnement psychologique de soutien.

À la fin de la prise en charge, le psychologue adresse un compte-rendu au médecin qui te suit habituellement.

SUIS-JE OBLIGÉ D'EN PARLER À MES PARENTS ?

Oui, car tu es mineur. Il faut que tes parents (ou les personnes ayant l'autorité parentale) soient d'accord et donnent l'autorisation au médecin pour que tu puisses consulter un psychologue. Il est aussi important que le psychologue puisse avoir un contact avec tes parents.

PSYENFANTADO C'EST 100 % FACILE...

Ce dispositif est une mesure nationale temporaire qui vise à répondre à la souffrance psychique des enfants et adolescents exacerbée dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 3 à 17 ans!

...ET C'EST 100 % PRIS EN CHARGE

Les séances sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie et sans avance de frais pour la famille. Aucun supplément ne peut t'être demandé.

